

ANEVIA
Société anonyme
Capital social : 152.899,70 euros
Siège social : 79, rue Benoit Malon - 94250 Gentilly
448 819 680 RCS Créteil
(ci-après la « **Société** »)

RAPPORT COMPLEMENTAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
SUR L'EMISSION DES BSPCE 2016A

Chers Actionnaires,

Conformément aux dispositions de l'article R.225-116 du Code de commerce, nous portons à votre connaissance :

- (i) les principales conditions définitives de l'émission de 10.000 bons de souscription d'actions (« **BSPCE 2016A**») auxquelles nous avons décidé de procéder, lors du conseil d'administration du 22 septembre 2016 (le « **Conseil** »), en vertu de la délégation que vous nous avez consentie, par décision de l'assemblée générale ordinaire annuelle et extraordinaire du 15 juin 2016 (l'« **Assemblée** ») aux termes des douzième et treizième résolutions ; et
- (ii) l'incidence théorique des émissions des BSPCE 2016A sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société ainsi que sur la valeur boursière de l'action de la Société.

1. Principales conditions définitives de l'émission de BSPCE 2016A

Nous vous rappelons que l'Assemblée a délégué sa compétence au conseil d'administration en vue (i) d'émettre un nombre maximum de 70.000 BSPCE 2016, donnant chacun droit à la souscription d'une (1) action ordinaire de valeur nominale de 0,05 € au profit d'une catégorie de personnes composée des salariés et mandataires sociaux de la Société et des sociétés qu'elle contrôle au sens de l'article L.233-3 du Code de commerce et (ii) de déterminer toutes conditions et modalités d'exercices de ces bons non fixées par l'Assemblée.

L'Assemblée a également décidé que le nombre de BSA et de BSPCE définitivement attribués par le conseil d'administration en application des dixième et douzième résolutions de l'Assemblée ne pourra pas être supérieur à 70.000, de sorte que toute attribution de BSPCE et BSA réalisée en application des dixième et douzième résolutions viendra diminuer le nombre de BSA et de BSPCE restant à attribuer. Le conseil d'administration n'ayant pas fait usage de la délégation de compétence qui lui a été consentie aux termes de la dixième résolution de l'Assemblée à l'effet d'émettre des BSA, le nombre maximum de BSA et de BSPCE restant à émettre s'élève à 70.000.

Conformément à cette délégation, le Conseil a décidé d'émettre et d'attribuer 10.000 BSPCE 2016A au profit de Messieurs Alexandre Arnodin et Edouard Mulliez, en leur qualité de salariés de la Société, à hauteur de 5.000 BSPCE 2016A chacun (les « **Bénéficiaires** »).

Conformément à la décision de l'Assemblée, les 10.000 BSPCE 2016A ont été émis gratuitement, et chaque BSPCE 2016A donnera droit de souscrire, dans les conditions fixées par le plan de BSPCE 2016A, à une action ordinaire de la Société au prix unitaire de 3,28 € (représentant le cours moyen des 20 séances de bourse précédant l'attribution) soit 0,05 € de valeur nominale et une prime unitaire de 3,23 €, sous réserve d'ajustement dans les conditions légales et réglementaires.

Les BSPCE 2016A sont exerçables, dans le délai de cinq (5) ans à compter de leur émission (le 22 septembre 2016, ci-après la « **Date d'Emission** »), dans les conditions du plan d'émission des BSPCE 2016A arrêté par le Conseil.

Faute d'exercer ce droit dans le délai susvisé, les BSPCE 2016A seront automatiquement caducs et annulés de plein droit et sans formalité.

Nous vous précisons que les BSPCE 2016A ne pourront être exercés à concurrence, pour chaque trimestre entier couru (« N »), entre la date d'entrée en fonction du Bénéficiaire et la première des dates suivantes à intervenir : (i) date de cessation des fonctions du Bénéficiaire ou (ii) troisième date anniversaire après l'entrée en fonction, d'un nombre de BSPCE 2016A égal au nombre de BSPCE 2016A attribués au Bénéficiaire à l'origine multiplié par N et divisé par douze (12).

Les BSPCE 2016A pourront être exercés à hauteur de 100% des BSPCE 2016A attribués à compter des 3 ans révolus si le Bénéficiaire est encore en fonction à cette date et ce jusqu'au cinquième anniversaire de l'attribution des BSPCE 2016A, soit jusqu'au 21 septembre 2021 inclus.

Par exception aux stipulations ci-dessus, en cas de cession de titres de la Société (la « Cession ») ayant pour effet de conférer le contrôle de la Société, au sens de l'article L.233-3 I du Code de commerce, à une entité, intervenant avant la troisième date anniversaire de l'entrée en fonction du Bénéficiaire des BSPCE 2016A, les Bénéficiaires, encore en fonction à cette date, auront la possibilité d'exercer à compter de la date de notification du projet de Cession susvisée au Bénéficiaire et, au plus tard, à la date de ladite Cession, l'intégralité du solde des BSPCE 2016A (exerçables ou non exerçables) qui leur ont été attribués.

Dans ce cas, les BSPCE 2016A exerçables mais non exercés, à la date de prise d'effet de la Cession, seront automatiquement caducs et annulés de plein droit.

Nous vous rappelons qu'en conséquence de l'exercice possible des 10.000 BSPCE 2016A émis, (i) le nombre d'actions créées en exercice des BSPCE 2016A ne pourra être supérieur à 10.000 et (ii) le montant maximum de l'augmentation de capital sera de 500 € pour un prix de souscription d'un montant total de 32 800 €, prime d'émission comprise, sous réserve d'ajustement dans les conditions légales et réglementaires.

Il est précisé qu'en conséquence de l'émission et de l'attribution de 10.000 BSPCE 2016A, le montant global des BSPCE 2016 et des BSA 2016 restant à attribuer dans les conditions fixées par l'Assemblée s'élève à 60.000.

2. Incidence de l'émission des BSPCE 2016A sur la situation des titulaires de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital :

En application de l'article R.225-116 du Code de commerce, nous vous précisons à titre indicatif que :

2.1 Incidence de l'émission des BSPCE 2016A sur la quote-part des capitaux propres :

A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des BSPCE 2016A sur la quote-part des capitaux

propres de la Société au 30 juin 2016 pour le détenteur d'une action de la Société ne souscrivant pas à l'émission serait la suivante :

Quote-part des capitaux propres par action (en euros)		
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des 10.000 actions nouvelles issues de l'exercice des 10.000 BSPCE 2016A	-0,39052 €	0,1434 €
Après émission des 10.000 actions nouvelles issues de l'exercice des 10.000 BSPCE 2016A	-0,3785 €	0,1527€

*Base diluée suite à l'exercice de tous les BSPCE et BSA en circulation.

2.2 Incidence de l'émission des BSPCE 2016A sur la situation de l'actionnaire :

A titre indicatif, l'incidence théorique de l'émission des BSPCE 2016A sur la participation dans le capital d'un actionnaire détenant 1 % du capital de la Société préalablement à l'émission et n'y souscrivant pas serait la suivante :

Participation de l'actionnaire (en %)		
	Base non diluée	Base diluée*
Avant émission des 10.000 actions nouvelles issues de l'exercice des 10.000 BSPCE 2016A	1%	0,911%
Après émission des 10.000 actions nouvelles issues de l'exercice des 10.000 BSPCE 2016A	0,997%	0,908%

*Base diluée suite à l'exercice de tous les BSPCE et BSA en circulation.

Un rapport complémentaire de vos commissaires aux comptes vous est également présenté, aux termes duquel il a vérifié la conformité de nos décisions à l'autorisation et à la délégation que vous nous avez consenties.

Fait à Gentilly.

Le Conseil d'administration

TABLEAU RECAPITULANT L'INCIDENCE DE L'EXERCICE DES BSPCE 2016A SUR LA SITUATION DES TITULAIRES DE TITRES DE CAPITAL ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

BASE DILUEE

Evénement	Capital	Actions de X	Actions émises	Nombre total d'actions	Prime d'émission	Prime d'émission par titre	Capitaux propres	Evolution du % de participation	Evolution de la quote-part de capitaux propres par action
Situation au 30 juin 2016	152 899,70	30 580	3 057 994	3 057 994			-1 194 065	1,0000%	-0,3905 €
Exercice des 1500 BSA3 en cours de validité	154 414,70	30 580	30 300	3 088 294	219 675,00	7,250	-972 875	0,9902%	-0,3150 €
Exercice des 480 BCE 2011 en cours de validité	154 899,50	30 580	9 696	3 097 990	70 296,00	7,250	-902 094	0,9871%	-0,2912 €
Exercice de 500 BSA4 en cours de validité	155 404,50	30 580	10 100	3 108 090	73 225,00	7,250	-828 364	0,9839%	-0,2665 €
Exercice des 1 750 BCE 2013 en cours de validité	157 172,00	30 580	35 350	3 143 440	256 287,50	7,250	-570 309	0,9728%	-0,1814 €
Exercice de 300 BSA5 en cours de validité	157 475,00	30 580	6 060	3 149 500	43 935,00	7,250	-526 071	0,9709%	-0,1670 €
Exercice des 30 960 BCE 2014 en cours de validité	159 038,48	30 580	31 270	3 180 770	377 736,77	12,080	-146 771	0,9614%	-0,0461 €
Exercice de 10 500 BSA 6 en cours de validité	159 568,73	30 580	10 605	3 191 375	128 108,40	12,080	-18 132	0,9582%	-0,0057 €
Exercice des 135 000 BCE 2015A	166 318,73	30 580	135 000	3 326 375	398 250,00	2,950	386 868	0,9193%	0,1163 €
Exercice des 30 000 BSA 2015B	167 818,73	30 580	30 000	3 356 375	93 000,00	3,100	481 368	0,9111%	0,1434 €
Total après exercice théorique des BSA et BCE en cours de validité	167 818,73	30 580	3 356 375	3 356 375	1 660 513,67		481 368	0,9111%	0,1434 €
Exercice théorique des 10 000 BSA 2016A	168 318,73	30 580	10 000	3 366 375	32 300,00	3,230	514 168	0,9084%	0,1527 €
Total après exercice théorique des BSA et BCE en cours de validité Base diluée	168 318,73	30 580	3 366 375	3 366 375	1 692 814		514 168	0,9084%	0,1527 €

TABLEAU RECAPITULANT L'INCIDENCE DE L'EXERCICE DES BSPCE 2016A SUR LA SITUATION DES TITULAIRES DE TITRES DE CAPITAL ET DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL

BASE NON DILUEE

Evénement	Capital	Actions de X	Actions émises	Nombre total d'actions	Prime d'émission	Prime d'émission par titre	Capitaux propres	Evolution du % de participation	Evolution de la quote-part de capitaux propres par action
Situation au 30 06 2016	152 899,70	30 580	3 057 994	3 057 994			-1 194 065	1,0000%	-0,3905 €
Exercice théorique des 10 000 BSPCE 2016A	153 399,70	30 580	10 000	3 067 994	32 300,00	3,230	-1 161 265	0,9967%	-0,3785 €
Total après exercice théorique des BSA et BCE en cours de validité Base diluée	153 399,70	0		3 067 994			-1 161 265	0,9967%	-0,3785 €